

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le sept février deux mille vingt-trois.

**Etaient présents :**

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
BEAUDLET Myriam  
FOURRIER Micheline  
LEFEBVRE Georges  
LEPRETRE Monique  
LEPRETRE Claudie  
LEPRETRE Pascal  
MAILLARD Edith  
POMMELET Rodrigue

**Absente excusée :**

HAMAISIA Cindy

### **I - AIDES ET SECOURS**

#### **1) – Secours**

- Le 03/12/2022 : 1 bon d'aide alimentaire de 100 € 00 - non remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- Le 03/12/2022 : 1 bon d'aide alimentaire de 200 € 00 - remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- Le 08/12/2022 : 1 bon d'aide alimentaire de 200 € 00 – remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- Le 08/12/2022 : 1 bon d'aide alimentaire de 200 € 00 - remboursable: validé à l'unanimité par le CCAS.
- Le 20/12/2022 : 1 bon d'aide alimentaire de 200 € 00 – remboursable: validé à l'unanimité par le CCAS.

#### **2) – Aides**

##### **Dossier 1 :**

Femme de 58 ans qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 49 € 86

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

**Décision du CCAS à l'unanimité :**

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois pour 3 mois.

## Dossier 2 :

Femme de 55 ans qui perçoit le RSA.

Reste à vivre : 239 € 00

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 30 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 30 € 00/mois pour 3 mois.

## Dossier 3 :

Femme de 37 ans qui perçoit le RSA. – 2 enfants (pas de pension alimentaire pour les enfants)

Reste à vivre : 543 € 10

Demande d'aide pour son fils pour régler la colo ski

Décision des membres du CCAS : Prise en charge de la colo ski soit 110 Euros

Voir CAF pour la pension alimentaire

## II – BILAN DU REPAS DES AINES 2022

Le bilan de cette journée est globalement positif, très bonne organisation, bonne ambiance.

Monsieur LEPRETRE Pascal trouve que le repas était moins bon que l'an dernier.

Madame FOURRIER trouve qu'il manquait des danses pour les anciens.

Monsieur le président propose de fixer la date du repas pour 2023.

A l'unanimité la date du repas est fixée au 5 Novembre 2023.

## III – BILAN COLIS DE NOEL 2022

Les membres du CCAS échangent sur le ressenti des Dannois concernant la qualité du colis de Noël 2022, un seul retour négatif.

Pour les bons, il sera proposé d'élargir les bons sur d'autres commerçants et artisans de la commune de DANNES.

## IV – BONS VEUVES ET VEUFS

Monsieur le président rappelle aux membres du CCAS que les veuves et veufs non Imposables reçoivent un bon d'aide d'une valeur de 15 € 00, chaque fin d'année. Après délibération les membres du CCAS, à l'unanimité décident de continuer à attribuer ce bon aux personnes inscrites sur la liste actuelle.

Ce bon qui à l'origine était destiné à l'achat de charbon est aujourd'hui désuet, la liste ne sera donc plus mise à jour chaque année. Ce bon sera donc progressivement remplacé par des aides ponctuelles.

Monsieur le Président, fait par d'un retour d'une personne qui a refusé ce bon de 15 € 00.

Les membres du CCAS, décident, à l'unanimité, de radier cette personne de la liste à partir de 2023.

## **V – BILAN 2022**

**Aides et secours** : 10 Personnes ont bénéficié de l'aide du CCAS en 2022, aides remboursables pour 5 de ces personnes.

## **VI – LOGEMENT 23, rue du Centre**

Monsieur le Président informe les membres du CCAS que le logement\_23, rue du centre va se libérer et que de nombreuses demande ont déjà été reçues.

L'offre de location sera rendue publique prochainement et le choix du locataire sera fait par le CCAS.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES :**

Les membres du CCAS désignent les personnes qui se rendront chez Mme LAMARRE Raymonde pour ses 90 ans, si celle-ci le souhaite.

